

Délibération n°11

L'AN deux mille vingt le mardi 10 novembre 2020, le conseil communautaire, convoqué le 03 novembre 2020 s'est réuni en visio-conférence, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**Effectif légal du conseil
communautaire :
60**

**Nombre de conseillers
en exercice :
60**

**Nombre de conseillers
présents ou représentés :
57**

**Nombre de votants :
57**

**Date de convocation :
03 novembre 2020**

**Date d'affichage du
compte-rendu :
18 novembre 2020**

**Objet : Zone d'Aménagement
Concerté (ZAC) du Biopôle
Clermont Limagne - Travaux
d'extension de la viabilisation :
demandes de subventions**

PRESENTS

Mme ABELARD Nathalie, M AGBESSI Eric, M AYRAL Jean-Paul, M BEAURE Nicolas, M BELDA José, Mme BERTHELEMY Hélène, M BIGAY Bertrand, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, M BRAULT Charles, Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M CHANSARD Gérard, M CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre, M CHAUVIN Lionel, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DUBOIS Gérard, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, M GRENET Daniel, Mme GRENET Michèle, M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M IMBERT Didier, M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Fabrice, M MAGNOUX André, M MELIS Christian, M MESSEANT Jean-François, M MICHEL Didier, Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie, Mme PARRAIN Karine, M PECOUL Pierre, Mme PIRES-BEAUNE Christine, M RAYMOND Vincent, M RAYNAUD Jean-Louis, M REGNOUX Marc, Mme ROUSSEL Sandrine, M THEVENOT Laurent, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, M VILLAFRANCA Grégory, M WEINMEISTER Nicolas, **titulaires.**
Mme GRENIER Arlette **suppléante.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M DESMARETS Pierre a donné pouvoir à Mme BERTHELEMY Hélène,
- M DUCHÉ Dominique a donné pouvoir à M MAGNET Fabrice,
- Mme DUPONT Laurence a donné pouvoir à M DERSIGNY Eric,
- Mme MARTINHO Corinne a donné pouvoir à M MAGNET Fabrice,
- M ROUGEYRON Denis a donné pouvoir à Mme DE MARCHI Véronique,
- Mme VEYLAND Anne a donné pouvoir à Mme VAUGIEN Evelyne,

- M BARBECOT Jacques, conseiller communautaire unique de MALAUZAT, remplacé par Mme GRENIER Arlette, suppléante,

Absents :

- M BOISSET Jean-Pierre
- Mme PANIAGUA Murielle
- Mme PERRETON Régine

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : M BELDA José

Rapport n°11 - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Biopôle Clermont Limagne - Travaux d'extension de la viabilisation : demandes de subventions

Vu le projet de loi adopté définitivement le 7 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
Vu le rapport n°20201110.00 du conseil communautaire de RLV du 10 novembre 2020 approuvant les modalités d'organisation du conseil communautaire en visioconférence,
Vu l'Arrêté préfectoral n°2018.02032 du 13 décembre 2018 portant modification des statuts de Riom Limagne et Volcans,

Considérant la mise en œuvre graduelle des aménagements publics de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Biopôle Clermont-Limagne (voirie, réseaux, services) à Saint Beauzire en fonction de la commercialisation de la ZAC,

Considérant qu'il est nécessaire de poursuivre les travaux d'aménagement de la ZAC du Biopôle Clermont-Limagne (voirie et réseaux) afin de continuer à accueillir de nouvelles entreprises,

Considérant les études préalables de maîtrise d'œuvre, pour la réalisation des travaux suivants :

- Création de nouvelle voirie : 570 mètres linéaires,
- Travaux de finition de voirie : 355 mètres linéaires,
- Création d'une voie piétonne : 140 mètres linéaires
- Création des trottoirs, espaces verts,
- Réalisation d'un bassin de rétention de 4200 m³ et de 650 mètres de fossés de drainage,
- Pose des réseaux moyenne et basse-tension, gaz, télécom, eau potable et assainissement,

Considérant le projet et son chiffrage en phase DCE qui s'élève à 2 250 516 € hors taxes,

Considérant la possibilité offerte par l'Etat d'inscrire ce projet dans le dispositif financier « Dotation de soutien à l'investissement local – DSIL »,

Considérant la possibilité offerte par le Conseil régional de soutenir financièrement ce projet,

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité décide :

- **de solliciter une subvention de 800 000 € auprès de l'Etat,**
- **de solliciter une subvention de 500 000 € auprès du Conseil Régional,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer la demande de subvention, ainsi que tout document ayant trait à ce dossier.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 12 novembre 2020***

Le Président

Frédéric BONNICHON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20201110-
DELIB2020111011-DE
Date de réception préfecture :
19/11/2020